Communiqué intersyndical

Contre la déconcentration de la gestion des corps des filières ITRF et BIB

Vendredi 6 novembre 2026

La FSU, la FERC-CGT et les syndicats de l'Union Solidaires ont quitté le groupe de travail du 6 novembre 2026, le SNPTES-UNSA et FO-ESR l'ont boycotté.

Toutes ces organisations syndicales signent le communiqué suivant.

C'est avec surprise et colère que nos organisations syndicales ont découvert, à l'occasion de réunions bilatérales organisées courant octobre à la DGRH, le projet du ministre de l'ESR Philippe Baptiste de déconcentration de certains actes de gestion des personnels des filières ITRF et BIB, qui relèvent de son autorité directe.

Surprise de constater que dans un contexte de mobilisation légitime, massive et durement réprimée de la jeunesse pour son droit à étudier, plutôt que de répondre à cette urgence par un investissement massif dans l'ESR, le ministre cherche à mettre en place de telles mesures délétères pour les personnels.

Surprises de constater que le calendrier de concertation qui nous est proposé, celui d'une « concertation accélérée » relève du passage en force : ce groupe de travail est réuni moins de 15 jours avant le passage programmé des textes en CSA MESR, le tout pendant la période de campagne électorale durant laquelle nos organisations syndicales sont privées de l'usage normal de leurs moyens de communication syndicale en direction des collègues.

Surprises de constater que le ministre fait sienne une des conclusions du rapport de la mission Fournel-Roussel sur le financement de l'ESR, dont la concertation a aussi été menée au pas de charge et que nos organisations syndicales ont largement dénoncée. Le projet de réforme relève de l'abandon des personnels et participe de la mise en difficulté financière des établissements du supérieur déjà exsangues.

Surprises de constater que le ministre maintient son calendrier et une mise au vote précipitée des textes, dont l'entrée en vigueur n'est prévue qu'au 1er janvier 2028. Ce délai révèle l'évidence : une année entière d'expertise technique et de travail serait a minima nécessaire pour la mise en œuvre de la réforme, quand bien même elle serait souhaitable.

Les BIATSS, et parmi elles et eux les agent·es des corps ITRF et de bibliothèque sont les personnels bien souvent oubliés de l'ESR, sans qui pourtant les étudiant·es ne seraient pas inscrit·es, les salaires ne seraient pas versés, les laboratoires de recherche ne pourraient fonctionner, les bibliothèques universitaires n'accueilleraient pas les étudiant·es.
La déconcentration de ces actes de gestion est un nouveau pas de géant pour les transformer en des personnels d'établissement au détriment de leurs garanties statutaires de fonctionnaires d'État. Nous le savons car nous observons déjà les conséquences de l'autonomie des universités sur les promotions des enseignant·es-chercheur·es.

Nous rappelons que les personnels des corps ITRF et de bibliothèque sont des fonctionnaires d'État, non par convenance ou par hasard, mais bien parce qu'elles et ils mettent en œuvre les missions du service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche, dont le ministre est le garant. Nous refusons que leurs missions, du conservateur·trice général au magasinier·ère, de l'adjoint·e technique à l'ingénieur·e de recherche, deviennent des « missions d'établissement », car c'est bien le contenu politique du projet. Nous sommes extrêmement inquiets de ses conséquences.

Toutes les organisations syndicales ont dénoncé, sous des formes diverses, ce projet de réforme lors du CSA MESR du 23 octobre dernier.

Nous regrettons que les demandes de toujours plus d'autonomie des universités priment sur nos revendications d'amélioration des garanties statutaires des personnels (par exemple concernant le droit à mutation pour les corps ITRF) et de revalorisation des carrières et des salaires.

Nous renouvelons notre plus ferme opposition à ce projet, infaisable en l'état, délétère pour les agent·es comme pour les établissements du supérieur. Aussi, nous demandons au ministre, dans l'intérêt des personnels, de renoncer à ce projet.